

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 11 (1890)
Heft: 5

Artikel: Chronique de l'esclavage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133886>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

partir au commencement d'avril, de l'Ogôoué, pour gagner les hauts plateaux et explorer le pays au point de vue du choix de l'emplacement d'une station. Ils reviendront par le Congo, Brazzaville et le Quillou.

L'Allemagne a accédé, à partir du 1^{er} juillet prochain, pour le territoire de Cameroun, à l'arrangement signé le 1^{er} juin 1878 à Paris sur l'échange de lettres avec valeur déclarée; et pour celui du Togo, à l'arrangement signé le 4 juin 1878 à Paris sur l'échange de mandats-poste. L'Allemagne a également accédé pour les mêmes territoires à l'acte additionnel de Lisbonne du 21 mars 1885.

L'influence française au Sénégal vient de prendre pied à Segou Sikoro, sur la rive droite du Niger, à 200 kilom. environ en aval de Bammakou. Le commandant Archinard s'en est emparé, et y a proclamé roi un membre de la famille royale auprès duquel il a installé un résident français.

Une expédition allemande politico-commerciale s'est embarquée à Hambourg pour le Maroc. Elle est composée de plusieurs officiers supérieurs et d'anciens agents de factoreries allemandes en Afrique.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le *Manchester Examiner* a reçu d'un correspondant une lettre d'après laquelle la traite serait faite par des blancs dans le **Tongaland**, au nord du Zoulouland, entre les monts Lebombo et l'océan Indien. « En me rendant de Johannesburg à la baie de Delagoa, » dit le correspondant, « je fus informé qu'une bande d'Européens de diverses nationalités se trouvaient dans les monts Lebombo, non loin de l'Oumvolosi, la rivière qui débouche dans la baie de Sainte-Lucie, et qu'elle faisait le commerce de jeunes garçons et de jeunes filles. Accompagné d'un blanc nommé Wilson et d'un indigène de confiance, je résolus de les rejoindre, traversai les plaines boisées du Tongaland et atteignis les monts Lebombo, où je fus reçu très hospitalièrement par les natifs qui m'engagèrent instamment à ne pas me mêler à ces gens si je ne voulais m'exposer à leur vengeance. Sans me laisser arrêter par ces avertissements, je poursuivis mon chemin et me trouvai bientôt près des palissades élevées par les trafiquants pour enfermer leurs esclaves; j'aperçus une demi-douzaine de canons de carabines Martini-Henri, et tout à coup je me rencontrai face à face avec quelques blancs, d'une saleté repoussante, et d'une douzaine de natifs robustes. Leurs regards trahissaient des soupçons; néanmoins, au moyen d'avances diplomatiques, j'obtins d'eux la promesse que si j'avais besoin d'un nègre ou deux, ils pourraient me les fournir. Toutefois, m'assurèrent-ils, ils avaient beaucoup plus de filles

que de garçons. Un Mo-Souto à cheval arriva au galop annoncer que son maître, un Hollandais, arriverait prochainement pour acheter un garçon. Je restai jusqu'au moment où l'achat eut été effectué, et le garçon partit attaché au même joug que les bœufs du wagon hollandais. »

Il ressort d'une lettre du P. Sébire à Mgr Barthet, vicaire apostolique de la Sénégambie, que les Sosé, musulmans fanatiques, qui ont des colonies dans presque tous les royaumes de la côte occidentale septentrionale d'Afrique, pratiquent, le long de la **Casamance** en particulier, des guerres qui ne sont qu'une succession de rapines, une vraie chasse à l'homme, semblable à celle à laquelle les Arabes se livrent dans l'Afrique orientale. Une jeune femme de vingt ans, occupée aux soins de son ménage à Dindia, près de Sedhiou, a raconté au missionnaire auprès duquel elle s'est réfugiée, avoir été enlevée avec une foule d'autres femmes et d'enfants, après avoir été rouée de coups. Pendant qu'elle racontait son histoire, deux Sosé vinrent la réclamer prétendant qu'elle leur appartenait. Le missionnaire refusa de la livrer, en déclarant que, se trouvant sur territoire français, cette femme était libre. Il la prit sous sa protection; mais l'un des Sosé revint bientôt avec cinq hommes armés pour intimider le missionnaire qui se borna à lui répéter la déclaration précédente. Sur ces entrefaites, Dimba, le chef du village où se trouve la station missionnaire, arriva et se chargea de garder la personne dans les cases où habitent sa famille. « Ils ne la prendront jamais entre mes mains, » dit-il.

Les Sosé volent également des enfants; cernant de nuit les villages, ils enlèvent les garçons pour en faire des soldats et les filles pour en faire leurs esclaves. On les jette dans le premier bateau qui passe et on les transporte à Varan, Mbour, Portudal, où sont de grands villages sosé. Ceux qui cherchent à s'échapper sont roués de coups; quelques-uns réussissent à s'enfuir. En traversant ces villages, le missionnaire était suivi par beaucoup d'enfants qui, malgré les invectives des marabouts, s'attachaient à ses pas, et lui donnaient leurs noms pour qu'il revînt les voir s'il repassait par là.

Quant à la **Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles**, le projet rédigé par M. Martens sur la traite par mer a été adopté sans modification. Le délégué du Portugal a proposé, après la clôture du débat, un article relatif au traitement des esclaves trouvés à bord d'un négrier capturé. Il pourra être représenté en séance plénière ainsi qu'un article des représentants de l'Allemagne majorant certaines indemnités. Ces points ont du reste peu d'importance. Si la Conférence adopte le

projet qui a valu au délégué russe la vive approbation de la commission, la répression de la traite sur mer, dans les régions où ce trafic honteux se rencontre encore, sera réglée désormais par un code complet, qui sauvegarde les points de vue divers des puissances et institue en même temps une surveillance rigoureuse et efficace.

Le bureau international de Bruxelles, qui doit centraliser tous les renseignements, se réunira au moins deux fois l'an. Toutes les puissances qui en exprimeront le désir y seront représentées.

Les dernières nouvelles de Bruxelles annoncent que Stanley, reçu par la **Société anti-esclavagiste de Belgique** a prononcé sur la traite un discours dans lequel il a dit que, sans le concours et la direction des autorités locales des puissances occupantes, la répression de la traite serait un désastre; et qu'avant tout, il faut s'assurer le concours de ces autorités.

« La conférence anti-esclavagiste pourra beaucoup, » a ajouté Stanley, « et cependant un doute tourmente mon esprit. S'il était possible au Congo, au Portugal, à la France, à l'Angleterre, à l'Allemagne, d'empêcher qu'un seul fusil, qu'une seule cartouche, qu'un seul gramme de poudre ne pénétrât en Afrique, l'œuvre de la conférence anti-esclavagiste aurait chance d'être couronnée d'un succès complet. Mais est-ce possible? »

Stanley est revenu à l'idée qu'il avait déjà développée au correspondant de l'*Indépendance belge*, et que nous avons relatée (p. 142). C'est la chasse à l'ivoire qu'il faut empêcher. Chaque dent d'ivoire arrivant à la côte orientale est teinte du sang de deux infortunés indigènes; deux défenses d'ivoire ont coûté la vie à cinq familles de noirs; cinq défenses représentent un village anéanti; pour dix défenses, les Arabes ont détruit un district entier. Pour en finir, le moyen est bien simple: que chaque État ayant des pouvoirs sur la côte d'Afrique confisque toute défense d'ivoire arrivant à la mer par ceux qui se la procurent au prix d'un tel carnage.

Pendant que la Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles tenait ses séances, Mgr. **Lavigerie** fondait à Biskra, où sa santé l'obligeait à passer l'hiver, une œuvre nouvelle en faveur des populations du Sahara. Sur une terre aride, dans le voisinage de laquelle on a trouvé de l'eau, il a fait élever une construction modeste, sur la porte de laquelle est inscrit le nom de Bit Allah, maison de Dieu, et qui sera habitée par les **Frères du Sahara**. Ceux-ci devront apprendre les langues parlées dans le Sahara, afin de se mettre en rapport de sentiments et de pensées avec les indigènes du Soudan occidental, s'accoutumer au climat sec et

brûlant de cette région pour pouvoir s'y livrer à un travail utile, et y cultiver non seulement les palmiers qui forment le fond de la vie saharienne, mais aussi les plantes qu'il est possible d'apporter du littoral, les légumes de nos jardins et les arbres fruitiers. Les voyageurs venant du désert en dehors des limites de la domination française, et qui n'auraient point d'asile pour le temps de leur séjour à Biskra, y seront reçus, abrités et nourris au moins trois jours. En outre, la maison accordera l'hospitalité aux esclaves fugitifs qui auront pu échapper à leurs caravanes ou à leurs maîtres, et qui voudront trouver un refuge où la liberté leur sera donnée, et, avec la liberté, le pain de l'avenir, par le soin qu'on prendra de les établir en pays libre. Enfin, à côté des esclaves soustraits à la servitude et à la souffrance, les malades trouveront là un hôpital où seront gratuitement soignés les nègres du Sahara qui s'y présenteront. Nos lecteurs se rappellent que Mgr Lavigerie a déjà fondé, il y a une quinzaine d'années, dans l'île de Malte, une maison destinée à élever des esclaves du Sahara rachetés ou délivrés par les missionnaires. Il a voulu qu'ils apprissent l'art de guérir; des médecins noirs y ont été formés; quelques-uns sont déjà partis pour l'intérieur de l'Afrique; désormais, il y en aura qui seront attachés à la maison des Frères du Sahara, à Biskra, pour y soigner ceux de leur propre sang qui y demanderont l'hospitalité. Mgr Lavigerie espère que ce n'est là qu'une première étape; et que bientôt il pourra fonder des établissements analogues à Touggourt, Ouargla, et au delà dans les oasis du Soudan occidental. A ceux qui voudraient entrer dans la nouvelle association, Mgr Lavigerie n'impose point de vœux religieux, point d'obligations contractées pour un temps quelconque avant une expérience suffisamment prolongée; mais il leur donne l'assurance qu'ils pourront vivre le reste de leurs jours et mourir au milieu de leurs frères, auprès de missionnaires qui leur serviront de guides spirituels, et les accompagneront au milieu des périls si cela est nécessaire.

Le comte Antonelli, représentant de l'Italie auprès du roi **Ménélik**, a télégraphié à M. Crispi, que le nouveau négous a donné mandat au gouvernement italien de le représenter à la conférence anti-esclavagiste de Bruxelles, l'Éthiopie voulant suivre l'exemple des puissances chrétiennes.

Des Zanzibarites ont saisi une barque chargée de 78 esclaves de l'île de **Pemba**.

D'autre part, des lettres d'Aden annoncent que le navire anglais *Conquest* a fait dans les eaux de **Zanzibar** une capture considérable

d'esclaves. Depuis que le blocus est levé, la traite est plus prospère que jamais; les esclaves sont embarqués en grand nombre.

La Société des **missions berlinoises** a décidé de s'occuper des esclaves émancipés dans le territoire du protectorat allemand de l'Afrique orientale. Des écoles seront fondées à **Zanzibar** pour leur éducation.

LA QUESTION DE L'IMPORTATION DES ARMES ET DES SPIRITUEUX ET LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES

Nos lecteurs savent les maux qui résultent, pour les indigènes de l'Afrique, de l'importation des armes et des munitions dont les Arabes se servent pour faire la chasse à l'homme; ils n'ignorent pas les conséquences désastreuses que l'usage des alcools européens a pour les natifs au point de vue physique, intellectuel et moral. Au moment de la Conférence de Berlin de 1885, nous avons traité en détail ce sujet qui nous tenait à cœur, et déploré que la Conférence se soit retranchée derrière le principe de la liberté du commerce pour refuser d'inscrire dans l'Acte général une disposition restrictive de l'importation des spiritueux en Afrique.

Au moment où s'est réunie à Bruxelles la Conférence convoquée pour s'occuper de l'abolition de la traite, il était naturel que l'attention des amis de l'Afrique fût attirée sur les fléaux qui s'y rattachent, ou qui, de l'aveu des noirs, leur sont encore plus préjudiciables que la traite et l'esclavage.

Ce fut d'abord en Angleterre que l'on songea à profiter de la convocation de la Conférence de Bruxelles pour tâcher d'obtenir que des mesures restrictives fussent prises quant à l'importation en Afrique soit des spiritueux, soit des armes et des munitions.

Dans un grand meeting convoqué à Mansion-House par le lord-maire et l'Aborigines Protection Society, fut traitée la question du développement des races africaines dans ses rapports avec la Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles. Il y fut donné lecture d'une lettre écrite par M. Edmond van Eetvelde de la part de S. M. le roi des Belges.

« Le roi me charge d'exprimer sa vive sympathie pour l'objet du meeting qui se tiendra sous la présidence du lord-maire. Sa Majesté, consciente des maux qu'entraînent, pour les populations natives, l'usage des armes à feu et l'abus des boissons spiritueuses, a déjà ordonné, dans